
[Fa1]

CONCLUSIONS

PREMIERE REUNION MONDIALE DES MEMBRES DU PARTENARIAT INTERNATIONAL POUR LA MISE EN VALEUR DURABLE DES REGIONS DE MONTAGNE



**MERANO, ITALIE
OCTOBRE 5-6, 2003**

Les Membres du Partenariat international pour la mise en valeur durable des régions de montagne (dénommé ci-après 'Partenariat de la montagne') se sont réunis à l'invitation du Gouvernement italien pour leur première assemblée mondiale à Merano (Italie), les 5-6 octobre 2003.

Durant leurs échanges de vues, les participants ont rappelé:

- L'importance fondamentale du Chapitre 13 de l'Agenda 21 "Gestion des écosystèmes fragiles- mise en valeur durable des montagnes", adopté par le Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992);
- Les Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ayant trait à l'Année internationale de la montagne 2002, à savoir les Résolutions 53/24 du 10 novembre 1998, 55/189 du 20 décembre 2000 et 57/245 du 30 janvier 2003;
- La Plateforme mondiale de la montagne de Bishkek du 1er novembre 2002;
- Le Plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), et en particulier son Paragraphe 42 portant sur la mise en valeur durable des montagnes;
- Le Document du concept de base du Partenariat de la montagne ("Document de Bali"), qui définit le Partenariat international pour la mise en valeur durable des régions de montagne;
- La Décision de CDD XI, en particulier les paragraphes 22-24 sur les partenariats;
- Le Rapport du Secrétaire général de l'ONU préparé pour la 58^{ème} Assemblée générale, décrivant les réalisations accomplies au niveau national, régional et international dans le cadre de l'Année internationale de la montagne 2002;
- Les Principes directeurs du Partenariat de la montagne préparés par l'Equipe spéciale en vue de la Conférence de Merano;

Les participants ont confirmé leur engagement au Partenariat et leur volonté de promouvoir son caractère novateur, transparent, flexible,

participatif et dynamique. Les participants s'efforceront donc de promouvoir des actions à tous les niveaux afin de protéger les environnements de montagne et d'aider les communautés montagnardes à accroître leurs moyens d'existence, en intégrant les composantes environnementales, économiques et sociales de la mise en valeur durable des montagnes.

La réunion a reconfirmé que le Partenariat de la montagne est ouvert à tous les gouvernements, y compris les autorités locales et régionales, ainsi que les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres organisations dont les objectifs et activités sont conformes à la vision et à la mission du Partenariat de la montagne et qui remplissent les critères d'admission;

Les participants ont noté que la nature du Partenariat de la montagne en tant qu'alliance-cadre ne requiert pas un mécanisme complexe de gouvernance;

La réunion a rappelé qu'il était nécessaire de disposer d'un secrétariat commun et aisément accessible à ses membres, essentiellement afin de les aider à tisser des réseaux, de leur offrir un appui en matière de gestion des connaissances et de servir de trait d'union pour faciliter la mise au point et le financement d'initiatives, selon des principes de rentabilité, de solidarité et d'équité. Dans ce contexte, les participants ont accueilli favorablement l'offre du Directeur général de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO) d'accueillir ce secrétariat, ainsi que l'offre du Forum de la montagne de dispenser des services de communication et de mise en réseau.

Les participants ont également souligné la nécessité d'intégrer de façon adéquate les questions environnementales dans les travaux et activités du Partenariat, et le rôle de catalyseur que le PNUE peut jouer à cet égard.

La réunion a noté que, s'il entretient des relations institutionnelles privilégiées avec la Commission des Nations Unies sur le développement durable, le Partenariat de la montagne entend néanmoins agir en synergie avec toute une série de partenaires, notamment la société civile, les organisations régionales et autres organisations multilatérales ayant un mandat spécifique dans le domaine de l'aménagement durable des régions de montagne, et nouer des liens avec les organismes multilatéraux existants et autres instruments pertinents, également dans le but d'éviter tout double emploi.

Les participants ont décidé de poursuivre le processus de mise en oeuvre du Partenariat conformément à la décision de la CDD XI, et pour ce faire:

- De donner mandat à l'Equipe spéciale à composition non limitée, créée pour les préparatifs de la réunion de Merano, de poursuivre ses travaux vers la constitution finale du Partenariat, et d'en rendre compte aux membres d'ici la prochaine réunion de la Commission sur le développement durable; l'Equipe spéciale devrait se concentrer sur les tâches suivantes:
 - Définir des critères d'adhésion au Partenariat de la montagne et préciser les responsabilités des membres;
 - Examiner la question de la gouvernance future du Partenariat de la montagne, fondée sur des principes de participation démocratique de tous les membres, de compétence et de solidarité, de transparence et de responsabilité financière, de réactivité, d'efficacité et de productivité;
 - Définir des moyens pour permettre au Partenariat de la montagne de promouvoir des initiatives communes fondées sur le paragraphe 42 du Plan d'action de Johannesburg, de faciliter les contacts entre les pays et institutions en vue d'activités conjointes et de créer les conditions propices à la coopération et à la mobilisation des ressources au niveau national, régional et mondial;
- D'inviter tous les membres à soumettre leurs opinions à cet égard à l'Equipe spéciale.
- D'encourager la consultation entre les membres, essentiellement par le biais de contacts par courrier électronique et, si nécessaire, de réunions face-à-face.
- D'examiner, d'ici à la fin 2004, la structure et l'organisation du Secrétariat dans une perspective à plus long terme.

Un rapport intégral de la réunion sera publié et envoyé à tous les membres du Partenariat de la montagne.

La réunion a également invité les Etats membres du Partenariat de la montagne à mettre tout en oeuvre pour faire adopter une résolution sur

la mise en valeur durable des montagnes à la 58^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les participants ont convenu d'organiser une réunion du Partenariat centrée sur l'action à l'occasion de la prochaine 12^{ème} session de la Commission du développement durable.

Les membres ont également convenu de tenir la deuxième assemblée mondiale du Partenariat de la montagne dans le courant du deuxième semestre 2004, et ont accueilli l'offre du gouvernement du Pérou d'organiser cette réunion.

Les membres du Partenariat expriment leur appréciation aux Gouvernements italien et suisse, au Forum de la montagne et à la FAO pour leurs efforts déployés en vue de la préparation de la réunion, et leur gratitude au Gouvernement italien et aux autorités locales de Bolzano, Merano et Vérone pour leur hospitalité.

[Fa1]Il y a des règles d'editing un peu compliquées en Français concernant les majuscules. Je crois qu'il n'y a en effet pas de majuscule aux sigles en toute lettres.